

# MOTO CROSS

## SAISON 2024



**COMITE UFOLEP BRETAGNE**

# COORDONNÉES DE L'UFOLEP BRETAGNE

## Comité Régional UFOLEP Bretagne

Maison des Sports - 18 Rue Pierre de Coubertin - 22440 Ploufragan

Mail: [cr.bzh@ufolep.org](mailto:cr.bzh@ufolep.org) - 02.96.76.25.30 Site internet - <http://www.cr.ufolep.org/bretagne>

Président: Olivier CERTENAIS - [ocertenais@ufolep.org](mailto:ocertenais@ufolep.org)

Directrice régionale : Gaëlle ARZUR - 06.68.95.08.28 - [garzur@ufolep.org](mailto:garzur@ufolep.org)

Responsable Vie fédérale : Fanny SARRAIL-BRASSENS - 07.44.82.46.47 - [fsarrail-brassens@ufolep.org](mailto:fsarrail-brassens@ufolep.org)

### UFOLEP 22

Directeur départemental - Gwendal SAVÉ - 06.78.66.91.66 - [gsave@ufolep.org](mailto:gsave@ufolep.org)

### UFOLEP 29

Directeur départemental - Olivier RABIN - 02.98.02.89.62 - [orabin@ufolep.org](mailto:orabin@ufolep.org)

### UFOLEP 35

Directeur départemental - Nicolas BECHU - 02.99.67.10.67 - [nbechu@ufolep.org](mailto:nbechu@ufolep.org)

### UFOLEP 56

Délégué départemental - Cyril BERNARD - 02.97.21.17.43 - [cbernard@ufolep.org](mailto:cbernard@ufolep.org)

## L'UFOLEP, NOS VALEURS

L'Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) est la fédération affinitaire - multisports la plus importante en France avec 350 000 licenciés et plus de 7500 associations. Elle est née en 1928 au sein de la Ligue de l'Enseignement, un mouvement laïque d'éducation populaire qui milite pour la formation de l'homme et du citoyen. Ainsi, les objectifs poursuivis par l'UFOLEP sont :

- l'éducation des citoyens à travers la pratique sportive,
- le développement de la vie associative,
- la formation,
- une pratique sportive basée sur le plaisir et la convivialité

d'où son slogan « Tous les sports autrement ».

Si la compétition existe à l'UFOLEP, celle-ci reste désintéressée et amicale (les récompenses en numéraire sont par exemple interdites). En France, une centaine d'activités sportives est pratiquée au sein des associations UFOLEP (activités physiques d'entretien, sports individuels, sports collectifs, sports mécaniques, sports de pleine nature...). Son caractère multisports permet aux licenciés UFOLEP de pratiquer autant d'activités sportives qu'il le souhaite, et ce avec une seule et même licence (et donc une seule cotisation). En Bretagne, l'UFOLEP compte près de 17 000 licenciés.

En tant que fédération sportive citoyenne, l'UFOLEP s'est engagée dans une démarche de développement durable en élaborant notamment un guide s'adressant aux organisateurs afin de leur donner des idées permettant d'encren leur manifestation dans cette démarche non seulement utile mais indispensable.

Il s'agit là également de d'apporter une image plus « positive » aux manifestations de sports mécaniques faisant souvent l'objet de critiques.

### Quelques règles pour les motards et organisateurs:

- jeter les déchets dans des sacs poubelles en faisant le tri entre les verres, les plastiques et ramener ses déchets
- mettre en place des bacs pour la récupération des pièces mécaniques cassées
- prévoir une station de lavage avec un bassin de décantage des eaux usées
- installer d'un tapis environnemental sous le véhicule avant intervention...

# LA COMMISSION TECHNIQUE RÉGIONALE (CTR) MOTOCROSS BRETAGNE

La commission technique est garante de l'application et de l'interprétation des règlements.

## Membres de la Commission régionale

CERTENAIS Olivier	Président UFOLEP Bzh Référént chronométrage	07.84.29.94.68	olivier.certenais@orange.fr
CHEVALIER Frédéric	Référént écoles de pilotage	07.57.41.57.40	fredericchevalier35@gmail.com
MONNIER Jean-Luc		06.75.12.80.32	jl.monnier-cdufolep56@laposte.net
MONNIER Isabelle	Responsable CTR	06.03.68.78.44	monnierisabelle6@gmail.com
QUERREC Christophe		06.50.52.15.92	diver_christophe@hotmail.com
LEON Christophe		06.35.49.62.53	christophe.leon@sfr.fr
RENIER Roger		06.80.05.59.64	roger.renier35@orange.fr
ROUAULT Jean-François		06.88.11.45.47	chanjeff@orange.fr
VERMEULEN Eric		06.61.89.38.24	eric.vermeulen35@orange.fr
VILBOUX Philippe	Référént Officiels	06.38.23.15.34	vilbouxphilippe@orange.fr

Les membres de la CTR ont un accès gratuit aux épreuves de motocross UFOLEP Bretagne sur présentation d'un badge.

## RESPONSABLES

**CTR Bretagne :** Isabelle MONNIER

**Référént Officiel:** Philippe VILBOUX

**Référént Ecole de pilotage :** Frédéric CHEVALIER

**Référént chronométrage :** Olivier CERTENAIS

Nom Prénom	Contact	Visiteur de terrains	Pré-grille	Contrôles techniques	Responsables Commissaires	Direction de course
ALNO Emile	06.25.08.86.86				x	
CERTENAIS Olivier	07.84.29.94.68	x		x		x
CHESNE Martial	02.99.49.32.21					x
FAUVELAIS Noël	06.32.96.25.48				x	x
MOUSSET Christophe	06.89.43.68.37			x		
ROUAULT Jean-François	06.88.11.45.47	x	x			
VERMEULEN Eric	06.61.89.38.24	x		x		x
VILBOUX Philippe	06.38.23.15.34	x				x
VINCENT Francis	06.80.91.54.16					x

**Encadrement Démonstrations:** Responsable des animateurs diplômés du BFA : CHEVALIER Frédéric

Les démonstrations ne peuvent être encadrées que par les éducateurs moto ci-dessous:

MAILLARD Damien (ML Miniac)	MASSIN Eric (MC Tremblay)	QUERREC Christophe (BMV Concoret)
ROUAULT-LEMEUR Antony (ML Miniac)	SOURDAIN Miguel (MC Tremblay)	CHEVALIER Frédéric (MC Pleine-Foug.)
VERMEULEN Eric (MC Meillac)	MAUROUARD Julien (MC Tremblay)	DESPRES Laurent (MC Pleine-Foug.)
BAUDRY David (MC Tremblay)	HOUDOUIN Florian (MC Tremblay)	MALOISEL Rodolphe (MC Picanais)
GAVARD Gilles (MC Tremblay)	ALO Damien (MC Tremblay)	LARCHER Pierre (ATT Mernel)
JUGELE Cyril (MC Tremblay)	PLAGUE Aymeric (TT Rocher)	BERTHELOT Hugues (ATT Mernel)

**Officiels Chronométrage:** Anaïs LESAGE, Olivier CERTENAIS, Philippe VILBOUX, Loïc RAPINEL, Julien MAUROUARD

## CONTACTS CLUBS

**Tout Terrain du Rocher** (35) *Circuit situé au Rocher à Andouillé-Neuville*

REPESSE Sébastien

Entraînements: cf facebook du club / Ecole de pilotage labellisée

sebastienrepepe@yahoo.fr

07 49 24 38 70

**BROCELIANDE Moto Verte** (56) *Circuit situé aux Landes de Lambrun à Paimpont*

Isabelle MONNIER

Entraînements: cf facebook du club / Ecole de pilotage labellisée 06.50.52.15.92

monnierisabelle6@gmail.com

06.03.68.78.44

**Moto-Club PICANAIS** (35)

Céline MALOISEL

motoclubpicanais@gmail.com

07.86.88.06.67

**Moto Club FULKERIEN** (35)

Olivier BRUNEAU - Le Pont Gatouer - 35390 Grand Fougeray

olivier.bruneau06@orange.fr

06.80.92.87.83

**Moto Club MEILLAC** (35) *Circuit situé au Chêne Février à Meillac*

Jean-Yves CHARTOIS

Entraînements: samedi et 2ème dimanche du mois / École de moto labellisée:

06.61.89.38.24

mcmeillac@gmail.com

06.61.89.38.24

**Association Tout Terrain MERNEL** (35) *Circuit situé au Bois Boutin à Mernel*

LARCHER Pierre et LE GOFF Alexandre

Facebook ATTM / École de pilotage labellisée

attmernel@gmail.com

**MINIAC Moto Loisirs** (35) *Circuit situé rue de la Blainerie à Miniac-Morvan*

Jean-François ROUAULT

Entraînements: Cf facebook du club / École de pilotage labellisée

chanjeff@orange.fr

06.88.11.45.47

**MOTO CLUB LA FÉE VIVIANE** (35)

Jonathan Thorigné

la-fee-viviane@laposte.fr

06.26.98.52.78

**Moto-Club PLEINE-FOUGERES** (35) *Circuit situé à La Lande du Pin à Pleine-Fougères*

Florian Blandin

Frédéric Chevalier

<https://mcpleinefougères.sportsregions.fr/> Page facebook mc Pleinefougères

École de pilotage labellisée

legrix-23@orange.fr

06.65.13.99.03

fredericchevalier35@gmail.com

07.57.41.57.40

**Moto-Club TALENSAC** (35) [www.mctalensac.com](http://www.mctalensac.com)

Jean-François DURAND

Circuit situé à Le bout salé à Talensac

mctalensac35@gmail.com

06.44.71.44.14

**Moto-Club TREMBLAY** (35) *Circuit situé à la Brianaçais à Tremblay*

Eric MASSIN

Entraînements: cf facebook du club / École de pilotage labellisée

mctremblay@hotmail.fr

06.98.90.29.79



**COUVERTURE - ZINGUERIE**

Neuf & Rénovation

Pose Velux - Ramonage - Entretien

**SARL PESTEL Michel**

Z.A. La Roche Blanche

Tél./Fax. 02 99 48 35 53

## DATES CONTRÔLES TECHNIQUES AVANT SAISON

Mernel	25/02/2024
Talensac	14/04/2024
Miniac-Morvan	21/04/2024

## DATES DES ÉPREUVES UFOLEP BRETAGNE

Date	Lieu épreuve	Engagements	Type épreuve
28/04/2024	Mernel (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH
09/06/2024	Meillac (35)	Engagement en ligne*	Open
23/06/2024	Andouillé-Neuville (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH
07/07/2024	Pleine-Fougères (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH
09 au 11/08/2024	Le Montsaugonnais (21)	Via CTR	Super Trophée France (Finale nationale)
08/09/2024	Paimpont (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH
22/09/2024	Tremblay (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH
06/10/2024	Miniac-Morvan (35)	Engagement en ligne*	Trophée BZH
13/10/2024	Baguer-Pican (35)	Engagement en ligne*	Endurance

Engagements en ligne: <https://inscriptions.ufolep.org/competition/>



Maître Artisan

**Couverture - Zinguerie - Ramonage**

**Neuf et Rénovation**

*Diplomé de l'école Supérieure de Couverture d'Angers - Brevet Professionnel - Brevet de Maîtrise*

**L'Aubaudais - 35470 Pléchâtel - Tél. 02 99 52 12 01**

# RÈGLEMENT 2024

Le motocross UFOLEP est ouvert aux motocyclistes titulaires de la licence UFOLEP Risque 6 et qui manifestent **le plus strict esprit amateur**. Tous les pilotes inscrits sur une épreuve motocross en Bretagne doit être assuré par l'APAC via sa licence UFOLEP.

## ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves de Moto-Cross UFOLEP organisées en Bretagne. Il respecte le règlement national Moto-Cross UFOLEP.

## ARTICLE 2 ORGANISATION DES ÉPREUVES

a) Toute organisation repose principalement sur l'Association ; la prise en charge administrative et financière ainsi que la participation active de tous ses membres pour conduire le projet, sont essentielles.

b) Il est demandé que chaque manifestation présente toutes les catégories, de 50 initiation à prestige. Toutefois, les démonstrations peuvent être organisées le samedi, veille de l'épreuve si le terrain est libre et que le club organisateur dispose des animateurs diplômés nécessaires.

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par la commission **après demande de l'organisateur** pour une modification du déroulement de la journée.

Les programmes, affiches et tous imprimés concernant la manifestation doivent porter obligatoirement le logo « UFOLEP » et de la «Ligue de l'Enseignement» et mentionner que l'organisation est conforme à ses règlements.

c) Les organisateurs doivent transmettre 3 mois avant le dossier administratif de leur manifestation au directeur départemental pour visa et approbation. Ce visa est obligatoire et devra être transmis à la Préfecture.

## ARTICLE 3 LICENCES UFOLEP

Les épreuves de Moto-Cross UFOLEP sont ouvertes aux titulaires :

- d'une licence en cours de validité UFOLEP Risque 6, signée et munie d'une photographie (possibilité de présenter sa licence dématérialisée avec une pièce d'identité) avec une couverture assurance APAC. La licence est valable jusqu'au 31/10 de la saison en cours. Un pilote ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP et ne peut participer qu'à un seul trophée départemental ou régional.

CASM: Depuis septembre 2005, tout nouveau licencié motocycliste doit obtenir le CASM pour participer à des compétitions et des entraînements.

## ARTICLE 4 ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES

### > 1ère étape: Demande de N° de dossard pour l'année

La participation aux épreuves 2024 requiert l'envoi de la «demande de n° de dossard» (document à demander au président de club ou sur le site [mxufolepbzh.fr](http://mxufolepbzh.fr)) auprès des correspondants suivants:

Démonstrations	Initiations	Frédéric CHEVALIER	fredericchevalier35@gmail.com
Solo A	85 cm3	Christophe QUERREC	diver_christophe@hotmail.com
Solo B	125 cc 2 tps 250 cc 4 tps	Eric VERMEULEN	7 bvd des 2 rives – 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
Solo C/D	250 cc 2 tps 450 cc	Isabelle MONNIER	monnierisabelle6@gmail.com
Prestige	Prestige	Olivier CERTENAI	olivier.certenais@gmail.com

L'attribution définitive du n° de dossard sera validée au pilote par l'UFOLEP. Les n° attribués sont à conserver pour toute la saison sur les épreuves en Bretagne. **Le pilote doit attendre la confirmation de son n° de dossard par la CTR moto Bretagne avant d'envoyer ses inscriptions aux épreuves.**

A partir du 20 mars, les numéros de la saison précédente non réclamés seront attribués à d'autres pilotes.

Les jeunes participant aux Initiations 50/60/80cc devront présenter leur test de pilotage dûment rempli par un éducateur Motocross, au sein d'une école de pilotage labellisée.

### > 2ème étape: Transpondeurs

Tout pilote voulant rouler en série Trophée doit **obligatoirement** être en possession d'un transpondeur Mylaps TR2 (via le site mylaps.com ou achat d'occasion auprès d'un autre pilote).

Les pilotes devront ensuite communiquer à l'UFOLEP Bretagne (cr.bzh@ufolep.org) les données permettant la mise à jour du logiciel de chronométrage (nom, prénom, N° licence, N° transpondeur, club, catégorie, N° dossard, téléphone, mail).

Procédure ou cheminement internet (Si achat via le site mylaps.com):

MYLAPS.COM ->sports mécaniques ->pour les coureurs ->boutique ->mx ->transpondeur TR2 MX -> puis choix libre de l'abonnement 1 ou 2 ou 5 ans avec tarif dégressif ou sans abonnement (abonnement à vie).

Une valise de transpondeur sera disponible sur les épreuves dans la limite de 34 appareils pour une location à la journée, seulement réservé aux pilotes Open. Chaque pilote devra s'assurer de recharger son transpondeur avant chaque épreuve.

#### **Coût location à la journée:**

25 € pour une compétition (uniquement pour les pilotes Open ou licences à la journée, dans la limite de 34 transpondeurs par épreuve) / 15 € pour un entraînement. L'intégralité de cette recette ira à l'UFOLEP Bretagne.

+ un chèque de caution de 500 € (à l'ordre de l'UFOLEP Bretagne) et une pièce d'identité.

### > 3ème étape: Inscription aux épreuves

Les pilotes devront s'engager en ligne via le site

<https://inscriptions.ufolep.org/competition/>

Coût d'inscription : 25 € pour les séries Trophée et Open , 8 € pour les démonstrations.

Chaque pilote peut choisir entre le Trophée et l'Open BZH (sous condition de places disponibles). En cas de grille complète, **l'organisateur peut se donner la possibilité de privilégier les pilotes uniquement licenciés à l'UFOLEP.**

**Les pilotes licenciés dans un club UFOLEP Bretagne sont prioritaires.**

La manche «Open BZH» est ouverte à tous les pilotes (même ceux venant de région autre que la Bretagne). Si l'une des catégories TROPHÉE est complète, l'organisateur pourra placer le pilote en Open BZH (si places disponibles).

En cas de blessure ou d'incident mécanique ne permettant pas au pilote d'être présent sur une épreuve, celui-ci devra justifier son absence et prévenir le club organisateur au moins 2 jours avant par mail pour récupérer sa caution. Dans ce cas, la caution demandée par le club au moment des inscriptions sera remboursé par le club.

Le club organisateur devra reversé **5,00 €** par pilote (hors initiation) au comité régional UFOLEP Bretagne et ce quelque soit

**BAUDRY TP**  
**TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS**

**Kévin Baudry**  
**06 64 19 99 93**  
baudrytp@orange.fr

- Terrassement ♦
- Aménagement ♦
- Pavage ♦
- Bordures ♦
- Enrobé ♦
- Empierrement ♦
- Assainissement ♦
- Réseaux ♦
- Location de pelle ♦  
avec chauffeur

**41, rue des Lavandières 35120 LA BOUSSAC**

le type d'épreuve (Intime, Trophée, Inter-régional, IMBA, endurance, side car... ). Toute location à la journée de transpondeur sera également facturé par l'UFOLEP Bretagne au prix de 25 €.

En cas d'annulation d'épreuve, le forfait ne sera pas réclamé par l'UFOLEP Bretagne.

**Précision sur l'engagement des éducateurs encadrant les démonstrations** : comme les éducateurs doivent s'inscrire en ligne et donc payer leur engagement, il est demandé aux clubs organisateurs de rembourser les éducateurs le jour de la course.

#### **Précision sur l'engagement pour la finale 125-250-Prestige**

Les délais et modalités d'engagements pour cette finale sont les mêmes que pour les autres épreuves, soit 1 mois dernier délais, quelque soit le classement du pilote.

## **ARTICLE 5 POINTAGE DES PILOTES**

Les pilotes devront se présenter en personne à la vérification des licences, munis de leur licence en cours de validité signée et avec photo du pilote (ou leur licence dématérialisée), de leur CASM ou permis de conduite moto correspondant à la cylindrée de la motocross (cf article 3 mentionnant le CASM) et de leur passeport technique. En cas de non respect, le club organisateur conservera le chèque de caution et le pilote concerné ne pourra pas participer à l'épreuve même en entraînement. Le contrôle administratif se fera le samedi de 17h à 20h et le dimanche de 6h45 à 7h30. Le club organisateur est en droit de refuser tout pilote qui n'est pas à l'heure.

Pour les démonstrations, chaque participant doit fournir son livret de formation «test de pilotage» au club organisateur.

# **SARL Transport Delatouche**

ALLO COLIS SERVICE

## **Transport et Location** **Courses urgentes et régulières**

Livraison dans toute le France  
51, La Cléménçais  
35133 ROMAGNE



Mickaël: 06 80 12 51 19 - Maryline : 06 75 65 86 29

## ARTICLE 6 OUVERTURE DES ÉPREUVES

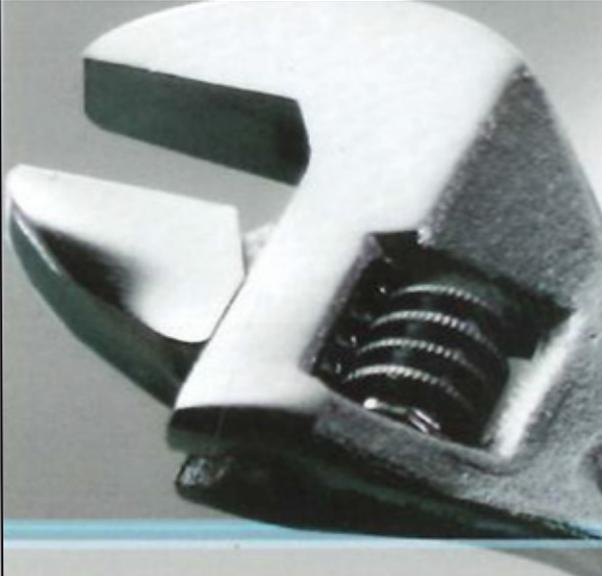
A partir de 6 ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.
A partir de 12 ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi
A partir de 13 ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi accessible uniquement après 1 an de pratique en 90cc maxi Ufolep
A partir de 14 ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi
A partir de 15 ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi
A partir de 18 ans	Libre
Prestige	à partir de 40 ans révolus dès la première épreuve (de 125cc 2T à 450cc 4T)

\* 85 Trophée : La catégorie des 85cc est ouverte à tous les pilotes roulant avec une 85cc, quelque soit l'âge. Toutefois, seuls les pilotes âgés entre 12 ans et 16 ans révolus seront classés au Trophée de Bretagne.

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES 2024

La CTR impose le programme suivant pour les épreuves du Trophée Bretagne:

08:00	OPEN BZH	ESSAI/CHRONO	14:00	OPEN BZH	MANCHE 2
08:15	125 TROPHÉE	ESSAI/CHRONO	14:20	125 TROPHÉE	MANCHE 2
08:30	250 4T TROPHÉE	ESSAI/CHRONO	14:40	250 4T TROPHÉE	MANCHE 2
08:45	450/250 2T TROPHÉE	ESSAI/CHRONO	15:00	450/250 2T TROPHÉE	MANCHE 2
09:00	PRESTIGE TROPHÉE	ESSAI/CHRONO	15:20	PRESTIGE TROPHÉE	MANCHE 2
09:15	85 TROPHÉE	ESSAI/CHRONO	15:40	85 TROPHÉE	MANCHE 2
09:30	DÉMONSTRATION 65/85 CC		16:00	DÉMONSTRATION 65/85 CC	
09:40	DÉMONSTRATION 50 CC		16:15	DÉMONSTRATION 50 CC	
09:50	PAUSE		16:30	PAUSE ET RECOMPENSES Démo et 85 T	
10:20	OPEN BZH	MANCHE 1	16:50	OPEN BZH	MANCHE 3
10:40	125 TROPHÉE	MANCHE 1	17:10	125 TROPHÉE	MANCHE 3
11:00	250 4T TROPHÉE	MANCHE 1	17:30	250 4T TROPHÉE	MANCHE 3
11:20	450/250 2T TROPHÉE	MANCHE 1	17:50	450/250 2T TROPHÉE	MANCHE 3
11:40	PRESTIGE TROPHÉE	MANCHE 1	18:20	PRESTIGE TROPHÉE	MANCHE 3
12:00	85 TROPHÉE	MANCHE 1	18:50	Récompenses	
12:20	DÉMONSTRATION 65/85 CC				
12:30	DÉMONSTRATION 50 CC				



**GARAGE DE LA SCIERIE**

CHASTEL NORBERT  
Norbert.chastel@orange.fr

36 RUE DE RENNES  
35610  
PLEINE-FOUGERES

06.16.48.65.01  
02.23.18.27.35

Tout club choisissant une autre option de programme et/ou débutant la dernière manche après 19h00 s'expose à une facture majorée de 800.00 € de l'UFOLEP Bretagne.

Une organisation particulière sera mise en place pour les manifestations IMBA et la finale Trophée.

**Les clubs optant sur la mise en place des démonstrations le samedi après-midi ne pourront pas rajouter une série le dimanche (aux mêmes horaires que les démonstrations).** Il est rappelé l'obligation pour les organisateurs d'accueillir les démonstrations de 50 à 85 cc (samedi après-midi ou dimanche).

### **Fonctionnement des entraînements et chronométrages des séries 125 et 250cc**

La séance chronométrée se déroulera à la suite de l'entraînement pour chaque série 125-250 Trophée.

Pour les entraînements/qualifications, les pilotes seront placés en pré-grille par ordre de leur arrivée à la pré-grille. Le premier tour de chaque entraînement se fera sous drapeau jaune à respecter impérativement.

Après 6 mn d'entraînement, le départ de la séance de chronométrage sera donné via un panneau «CHRONO» présenté par le directeur de course. La séance de chronométrage durera 09 minutes.

> **Féminines** : Les féminines rouleront dans la catégorie en fonction de leur qualification et de leur cylindrée. Il n'y aura pas de Classement Trophée féminin.

> **Open Bzh** : Elle concernera soit des pilotes 125 cc, 250 cc ou Prestige ou féminines, soit une série quad, soit une série side-car, soit mob-cross, soit pit-bike.

> **Initiations** : Les démonstrations (ou Initiations) se font en 3 séances de 10 minutes et sont encadrées par des éducateurs UFOLEP. Le temps total des exercices ne pourra excéder 1 heure avec 2 heures minimum de repos entre les démonstrations. Aucun classement ne pouvant être établi, les récompenses seront les mêmes pour tous. (voir explications complémentaires article 20). Les 65-85 cc partiront en premier, suivi 10 minutes plus tard des 50cc. Les 50cc et 65/85cc peuvent rouler simultanément sur 2 parties différentes du circuit.

> **Entraînement obligatoire** : Chaque pilote doit obligatoirement participer à l'entraînement prévu dans sa série.

### **> Entrée en grille et Départs**

Pour la 1ère manche, l'entrée en grille se fera en fonction des qualifications. Pour la manche suivante, l'entrée en grille se fera selon le classement de la manche précédente. Les départs devront être donnés, machines arrêtées, moteurs en marche, les conducteurs ayant leurs deux mains sur les poignées du guidon. Une grille de départ est obligatoire.

**IMPORTANT : en cas de circonstances particulières (retard...), la direction de course est autorisée à supprimer le nombre de manches nécessaires. Il devra avertir les pilotes.**

### **Durée des manches**

85 Trophée: 12 min + 1 tour

125-250- Prestige-Open : 14 min + 1 tour

## **ARTICLE 8 CATÉGORIES MOTOS ET PLAQUES**

Les machines de cross devront être conformes aux normes du constructeur.

Solo A : plaques BLANCHES - chiffres NOIRS	Solo C/D : plaques BLANCHES - chiffres NOIRS
Solo B : plaques NOIRES - chiffres BLANCS	Prestige : plaques BLEUES - chiffres BLANCS

Chaque pilote doit fournir son dossard. Celui-ci doit être placé au dos du pilote. La taille de caractère des numéros du dossard doit être d'environ 14 centimètres de haut et 7 cm de large. Aucune publicité n'est admise sur les plaques.

En cas de changement de moto lors d'une course (panne...), le pilote ne pourra utiliser qu'une moto de cylindrée équivalente ou inférieure à sa catégorie d'origine.

## **ARTICLE 9 CLASSEMENT**

**Barème des points des différentes manches pour toutes les Séries Trophée.**

1er : 40 pts	8ème : 30 pts	15ème : 23 pts	22ème : 16 pts	29ème : 9 pts	36ème : 3 pts
2ème : 37 pts	9ème : 29 pts	16ème : 22 pts	23ème : 15 pts	30ème : 8 pts	37ème : 2 pts
3ème : 35 pts	10ème : 28 pts	17ème : 21 pts	24ème : 14 pts	31ème : 7 pts	38ème : 2 pts

4ème : 34 pts	11ème : 27 pts	18ème : 20 pts	25ème : 13 pts	32ème: 6 pts	39ème: 1 pt
5ème : 33 pts	12ème : 26 pts	19ème : 19 pts	26ème: 12 pts	33ème: 5 pts	40ème: 1 pt
6ème : 32 pts	13ème : 25 pts	20ème : 18 pts	27ème: 11 pts	34ème: 4 pts	
7ème : 31 pts	14ème : 24 pts	21ème : 17 pts	28ème: 10 pts	35ème: 3 pts	

Gestion des abandons: 1 point accordé si abandon après 1 tour.

Les pilotes roulant en Open se verront attribué 1 pt par manche pour le classement du Trophée.

## ARTICLE 10 REMISE DES RÉCOMPENSES

Pour chaque épreuve:

> Pour les catégories 85cc Trophée, 125cc 2 tps, 250cc 4 tps, 250cc et +, Prestige, les 3 premiers du classement de chaque série seront récompensés. Les primes ou prix en espèces sont interdits.

> Une attention vers les féminines est préconisé.

> 50, 60 et 80 cm3 en démonstration : médailles, lots publicitaires,...

> Officiels: commissaires de piste, directeurs de course, pré-grille, contrôleurs techniques et pointeuses

En fin d'année, les 3 premiers du classement général seront récompensés dans les catégories 85cc Trophée, 125cc 2 tps, 250cc 4 tps, 250cc et +, Prestige par l'UFOLEP Bretagne. La présence des pilotes et des officiels concernés est OBLIGATOIRE aux récompenses. A défaut, la récompense prévue sera conservée par la CTR Bretagne.

## ARTICLE 11 CONTRÔLE TECHNIQUE

Les machines utilisées doivent être conformes aux normes du constructeur ainsi qu'à la législation et aux règles de sécurité et de cylindrée. Les pilotes doivent présenter leur carnet technique lors de chaque contrôle (passeport).

Lors des manifestations, les contrôles techniques se dérouleront le samedi de 16h à 19h et le dimanche à partir de 7h00.

### > La Moto

- Embouts de guidon bouchés, mousse sur guidon
- Bon fonctionnement de la poignée de gaz (retour correct), ainsi que les freins
- Coupe circuit en état de marche
- Repose pied repliable et non pointu
- Béquilles latérales et carénages interdits
- Dispositif de démarrage obligatoire (compresseur interdit)
- Poignée en caoutchouc, ou revêtement souple, correctement fixée (collées ou ligaturées)
- Leviers, frein et embrayage boulés
- Publicité interdite sur les plaques de n°
- Protège pignon de sortie de boîte
- Protège couronne arrière (guide chaîne arrière)
- Contrôle sonométrique (112 db)

### > Le pilote

- Casque homologué ECE 22-5 ou 05 lettre P ou JIST 8133-2007 ou USA SNELL M 2010 (ou 2015) avec fixation par jugulaire, les visières ne doivent pas être parties intégrantes du casque
- Protection dorsale obligatoire
- Protection pectorale hautement recommandée
- Protection cervicale conseillé pour les moins de 14 ans.
- bottes moto, gants, pantalon et maillots à manches longues, genouillères, lunettes.

Si l'un de ces points n'est pas respecté, le pilote sera interdit de départ

- Aucun autocollant et peinture sur les casques ne sont autorisées
- Les mini caméras sont autorisées sur le casque et obligatoirement collées sur celui-ci et autorisées sur la moto sauf sur la barre de guidon.
- Obligation pour chaque pilote d'être équipé d'un jéricane métallique pour le stockage de carburant et d'un extincteur.

### > Tapis environnemental

Chaque pilote devra, dans le parc moto, placer sous sa moto un tapis absorbant et étanche. Toute mécanique effectuée sans ce tapis entraînera l'exclusion du pilote.

## ARTICLE 12 CIRCUIT

Tout terrain permanent doit être homologué par la Commission de Sécurité Routière de la Préfecture tous les 4 ans. De plus, une visite annuelle obligatoire des écoles de conduites labélisées est effectuée par un Visiteur de circuit désigné par l'UFOLEP. Les circuits doivent répondre aux règles techniques de sécurité (RTS) édictées par la Fédération Française de Motocyclisme. Le nombre maximum des pilotes autorisés en même temps dépend de la longueur du circuit (cf RTS).

### Boucle pour les transpondeurs:

- La boucle ne doit pas être installée sur une piste faisant plus de 20m de large
- Profondeur : 30 cm de profondeur maximum et espace de 60 cm entre les 2 fourreaux
- Boucle aérienne interdite

Chaque organisateur a la responsabilité de respecter ces critères d'installation.

## ARTICLE 13 PARC FERMÉ ET PRÉ-GRILLE

Les organisateurs auront à prévoir une barrière pour fermer la pré-grille à proximité de la ligne de départ à laquelle les concurrents pourront accéder sans avoir à emprunter la piste de course.

Il devra être aménagé de façon à ce qu'ils puissent y poser leurs machines. Un mécanicien titulaire d'une licence UFOLEP en cours de validité visible (sur lui, autour du cou) et d'un chasuble jaune, par pilote pourra y être admis.

Chacun devra être présent 10 minutes avant le départ et donc dès l'appel de la série au micro. Si un pilote arrive en retard sans le signaler, il sera placé le dernier de la grille.

Il est rappelé qu'une moto qui a été inscrite et acceptée pourra être remplacée par une autre, mais ceci devra être fait avant le départ de chaque course et après en avoir informé la direction de course qui en vérifiera la conformité avec un contrôleur technique.

Toute aide extérieure sur le parcours est formellement interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire de course placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité.

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites du parc.

Pour les parents, accompagnateurs des pilotes en école de conduite, une seule personne ne sera autorisée à accéder à la grille de départ avec un gilet fluo obligatoire et une licence UFOLEP en cours de validité visible autour du cou. Pour les autres catégories (85 Trophée, 125, 250, Prestige...), aucun accompagnateur n'est autorisé sur la grille de départ.

## ARTICLE 14 ENTRAÎNEMENTS

La participation aux entraînements est obligatoire dans sa série pour tout pilote engagé. A défaut, le pilote ne pourra participer aux manches restantes.

Chaque pilote sera pointé au départ de chaque entraînement.

## ARTICLE 15 OFFICIELS

Les officiels doivent être titulaires d'une licence UFOLEP de l'année en cours et recevoir une formation correspondant à leur fonction. **Le recyclage est obligatoire tous les 4 ans sauf pour les commissaires de piste.**

L'équipe organisatrice devra comprendre au minimum :

- un directeur de course
- un commissaire des départs et arrivées
- un commissaire à l'appel des coureurs au parc fermé
- 2 chronomètres
- 2 commissaires techniques
- des commissaires de piste ou de course

Les commissaires de piste doivent participer au moins à 4 Moto-Cross pour être récompensés en fin de saison, en même temps que les pilotes.

### e jour de l'épreuve

Un tirage au sort devra être effectué le matin de l'épreuve (entre 7h00 et 7h30) devant et par l'ensemble des commissaires présents afin de déterminer le poste d'emplacement de chaque commissaire de piste pour la journée. Les organisateurs doivent fournir à chaque commissaire le sandwich et la bouteille d'eau le matin lors du pointage. Les extincteurs seront mis

en place par le club organisateur selon les emplacements définis sur le plan de circuit.

A l'issue de l'épreuve, les officiels doivent laisser le poste de commissaire propre, sans déchet et ramener l'extincteur. Les organisateurs verseront 20 € (frais de déplacement) à chaque officiel (commissaires, directeurs de course, contrôleurs techniques) étant intervenu durant l'intégralité de son épreuve. Ils verseront également 150 € pour l'ensemble de l'équipe Chronométrage.

## ARTICLE 16 DÉPART

Le départ sera donné obligatoirement à la herse de départ par le directeur de course.

Pour chaque course le placement des coureurs sur la grille de départ sera déterminé par le le résultat du chrono du matin pour la 1ère manche et en fonction du classement de la journée pour les manches suivantes. Un panneau indiquant les 15 et 5 dernières secondes sera présenté aux coureurs avant de baisser la grille.

La roue avant des motos ne devra en aucun cas être à plus de 50 cm de la grille. Dès la présentation du panneau 5 secondes, le compte à rebours ne peut plus être interrompu, même si un pilote le réclame. L'abaissement de la grille se fera entre 1 et 5 secondes, après la présentation du panneau. [En cas de dysfonctionnement de la grille et sur ordre du directeur de course, le départ pourra se faire devant la grille au drapeau.](#)

## ARTICLE 17 CONTRÔLES ALCOOLÉMIÉ

Tout pilote ou officiel devra se soumettre aux contrôles alcoolémie qui seront effectuées durant les épreuves à l'aide d'un appareil homologué. Les contrôles doivent se faire à l'abri des regards.

Un contrôle est considéré comme positif si le taux est au dessus de 0.10°.

En cas de refus d'obtempérer, la personne sera automatiquement exclue de l'épreuve et convoquée par la commission de discipline. En cas de contrôle positif, le concurrent pourra demander un 2ème contrôle 30 minutes après le premier. Si le résultat est toujours positif, le pilote ou officiel sera exclu de l'épreuve.

Un pilote contrôlé positif avant l'entraînement sera exclu de l'épreuve.

## ARTICLE 18 COMPORTEMENT DANS LE PARC PILOTE

Les nuisances sonores sont strictement interdites dans le parc pilote, par respect pour le voisinage. Les groupes électrogènes doivent être éteints à 23h00.

Dans le cas contraire, le pilote concerné par le bruit sera exclu du parc pilote et de la compétition par l'organisateur.

## ARTICLE 19 APPLICATION DU RÈGLEMENT

**En s'engageant, les pilotes et dirigeants déclarent connaître parfaitement le présent règlement et s'engagent à le respecter.** Conformément aux règlements généraux UFOLEP, le directeur de course de l'épreuve peut prendre des décisions d'urgence en cas de force majeure, assisté par la commission sportive.

En cas d'interruption de l'épreuve, les résultats des manches courues ne seront pas pris en compte et il n'y aura aucun classement.

## ARTICLE 20 RÉCLAMATIONS ET SANCTIONS

Les clubs ou comités organisateurs sont chargés de la sécurité et de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter avant, pendant ou après les épreuves, de l'attitude des sportifs ou du public. Des feuilles de réclamation pourront être retirées auprès de l'organisateur ou du directeur de course.

## 16.1 Jury de course

Le jury de la rencontre est composé d'un nombre impair:

- du directeur de course
- d'un représentant des commissaires
- d'un membre de la commission technique désigné avant
- d'un représentant du club organisateur
- d'un représentant des pilotes de la catégorie concernée
- d'un responsable UFOLEP (dép. ou régional) si présent

Le Jury de course se réunira le midi ou à l'entracte de l'après-midi ou le soir selon les besoins. La réunion doit se faire dans un endroit clos.

## 16.2 Tableau des sanctions

### FAUTES

### SANCTIONS

#### Avant l'engagement

Si pas de photo et pas signature sur la licence	Pas de demande de dossard validée
---	-----------------------------------

#### Inscriptions

Inscription du pilote non conforme au règlement.	Refus de l'inscription du pilote par l'organisateur.
--	--

#### Contrôle des licences (Seul le pilote peut pointer. Le passeport doit être à jour et la photo sur la licence.)

Pas de licence	Exclusion de la journée par le DC
Si licence mais pas de n° de CASM et non présentation du CASM	Exclusion de la journée par le DC
Si licence avec numéro de CASM mais non présentation du CASM	Participation à la course

#### Contrôle technique

Eléments de sécurité de la moto non conformes (coupe circuit, repose pied, frein, protection guidon, coup de jus, etc ....).	Exclusion du pilote par le DC si impossibilité de réparer dans les délais qui lui sont impartis par les contrôleurs techniques.
Support caméra vissé ou collé sur le casque (seul le support colle sur la visière est accepté)	Exclusion de la manche (même entraînement)
Tenue non conforme (casque, pare pierre., dorsale...).	Exclusion du pilote par le DC si impossibilité de réparer dans les délais qui lui sont impartis par les contrôleurs techniques.
Equipements absents : tapis environnementaux, extincteur et jerrican métallique pour stockage du carburant	
Plaques et/ou numéros non conformes.	Exclusion du pilote par le DC si les plaques et/ou les numéros ne sont pas mis en conformité avant la 1ère manche selon les préconisations du contrôleur technique.

#### Entraînements

Pilote ne participant pas à l'entraînement de sa série sans accord de la DC	Avertissement du pilote notifié par le DC sur le passeport.
Pilote ne participant pas à l'entraînement	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC.

#### Consignes de sécurité

Non-respect des drapeaux blanc, jaunes, (accélérer, sauter ou doubler)	Fin de la manche sans marquer de points par le DC.
Non-respect des drapeaux (blanc, jaunes, noir, ...) avec récidive	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC + com. de discipline
Un pilote quitte la piste et ne la reprend pas au même endroit de façon intentionnelle.	Déclassement du pilote de la manche par le DC sans marquer de pts
Circulation à contre sens sur le parcours.	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC.
Circulation sur le parcours sans l'équipement complet (casque sur la tête et attaché, ...), et ce même en cas de panne.	
Ravitaillement en dehors du parc coureurs, ainsi que moteur non arrêté.	
Aide sur la piste par une personne extérieure à la sécurité (commissaires)	Exclusion du pilote de l'épreuve par le DC et si récidive commission de discipline
Présence d'un accompagnateur en grille	Exclusion du pilote de la manche par le DC et inscription sur le passeport
Présence d'un accompagnateur en grille, récidive	Exclusion de la manifestation puis commission discipline
Présence d'un accompagnateur non licencié en pré-grille	Exclusion du pilote de la manche par le DC et inscription sur le passeport
Présence d'un accompagnateur non licencié en pré-grille récidive	Exclusion de la manifestation puis commission discipline

## Comportements non sportifs

Acte ou comportement anti sportif du pilote envers autrui (insultes ou menaces orales ou écrites, gestes d'injures).	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC ou le jury de course et transmission du dossier à la Commission de discipline
Pilotage dangereux pendant la compétition	Avertissement par le DC et notifié sur le passeport technique
Pilotage dangereux dans le parc pilote	Avertissement et inscription sur le passeport pilote
En cas de récidive de pilotage dangereux	Exclusion par le DC
Geste ou comportement anti sportif (insultes ou menaces orale ou écrites, gestes d'injures) d'un ou plusieurs accompagnateurs d'un pilote envers autrui.	Exclusion du pilote de la manifestation par le DC et transmission du dossier à la Commission de discipline
Coups portés par un pilote ou un de ses accompagnateurs	Exclusion de la manifestation et présentation d'un dossier à la commission de discipline.
Dégradations des installations ou bien d'autrui	Exclusion par le DC ou par l'organisateur
Alcool et stupéfiants : si >0.10 g/l pour le pilote ou l'officiel (directeur, commissaires, contrôleur, membre du jury) contrôlé	Pour le pilote, exclusion de la journée par le DC, pour l'officiel exclusion de la journée par le DC et pas de défraiement kilométrique par l'organisateur.
Si récidive sur une autre manifestation	Exclusion de la journée et commission de discipline (pilote ou officiel)

Le Directeur de course peut réunir le jury de course pour tout fait ou comportement qu'il juge inopportun et ce afin de motiver une décision de sanction.

Toutes les sanctions seront notifiées sur le rapport de clôture ainsi que sur le passeport. En cas de répétitions des sanctions sur plusieurs manifestations, le pilote sera convoquer par la commission de discipline.

### 16.3 Réclamations concernant le classement

Aucune réclamation pour le classement ne sera acceptée, passé le délai de 30 minutes après l'affichage ou proclamation officielle d'un résultat ou classement quel qu'il soit.

### 16.4 Constitution du dossier de réclamation

En cas d'incidents ou de troubles avant, pendant et après une activité UFOLEP, tout licencié (officiels, pilotes) souhaitant porter réclamation doit écrire un courrier de réclamation, accompagné d'un maximum de témoignages (courrier de témoins), de pièces divers (écrits, photos, vidéos) et doit adresser avec les pièces du dossier dans les 48 heures par mail: ufolepbretagne@gmail.com

Selon la gravité des faits et/ou le passif du licencié concerné, la commission de discipline peut décider de le convoquer ainsi que toutes les personnes citées.

Toutes les sanctions prononcées pourront être transmises pour extension à la fédération délégataire concernée (FFM).

## ARTICLE 21 DÉMONSTRATIONS ET ÉCOLE DE CONDUITE



Seuls les clubs ayant une école de pilotage labellisée par l'UFOLEP peuvent accueillir parmi leurs adhérents des pilotes âgés de moins de 12 ans.

La participation aux démonstrations lors des manifestations nécessite au préalable d'obtenir un certificat de pilotage délivré par l'UFOLEP par le biais des écoles de pilotage des clubs.

Il est rappelé que la présence sur la piste des parents ou de tout autre accompagnateur est interdite. Ils ne pourront accompagner leur enfant que jusqu'à la grille et devront être porteur d'un gilet fluo jaune et titulaire d'une licence UFOLEP en cours de validité (licence visible). Tout comportement irrespectueux d'accompagnateurs de jeunes pourra entraîner l'exclusion du jeune pilote.

Seuls des animateurs motocross diplômés d'un brevet fédéral peuvent encadrer les démonstrations. Les 4 éducateurs retenus et convoqués par l'organisateur bénéficieront de la gratuité de leur engagement **et seront remboursés de leur engagement par le club organisateur le jour J**. Les animateurs stagiaires devront payer leur engagement en intégralité.

## ARTICLE 22 CAS PARTICULIERS

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront traités d'après les règlements d'usage, ces cas seront réglés par la commission de discipline de 1ère instance de l'UFOLEP départementale ou régionale.

## ARTICLE 23 DÉCLARATION D'ACCIDENT

En cas d'accident, la **déclaration doit être envoyée dans un délai de cinq jours** ouvrés à la délégation APAC du département où est licencié l'accidenté **par le président de club d'appartenance du pilote** (contacter votre délégation).

**En cas de sinistre touchant du public, la déclaration d'accident doit être faite par le président du club organisateur** (document «déclaration de sinistre»). La fiche des interventions du poste de secours sera jointe au rapport de clôture.

## ARTICLE 24 STOCKAGE ESSENCE

L'essence doit être stockée et transportée dans un bidon en acier. Le stockage s'effectuera en un lieu unique. Chaque pilote ou groupe de pilote doit avoir un extincteur.

## ARTICLE 25 QUALIFICATIONS POUR LE SUPER TROPHÉE DE FRANCE

La participation au STF 2024 nécessite l'envoi de son dossier d'inscription auprès de la CTR Moto Bzh. En cas d'un nombre de demandes plus important que les quotas attribués, la CTR se réunira pour sélectionner les pilotes.

Il faut avoir participé à toutes les manches du championnat régional s'étant déroulé avant le 30/06/2024 sauf cas particuliers (cf règlement STF sur ufolep.org)

## ARTICLE 27 RAPPORT DE CLÔTURE

Un rapport de clôture sera établi par le jury en toute objectivité et neutralité, surtout si le rapport évoque le cas d'un membre de son club. Le rapport devra fournir les fiches de réclamation si nécessaire. Il devra être envoyé dans un **délai de 10 jours** à l'UFOLEP 35 signé du président de club organisateur et du directeur de course.

**En cas de retour hors-délais du rapport de clôture, une facture du montant équivalent à 350 pilotes sera établie au club.**

## ARTICLE 28 ENTRAÎNEMENTS HORS COMPÉTITIONS

Il est rappelé les règles suivantes:

- obligation de faire rouler les moins de 12 ans (initiations) avec 1 éducateur diplômé
- interdiction de faire rouler les 85cc (+12ans) avec les autres catégories
- interdiction de faire rouler les solos, les sides, les quads, mobcross... ensemble
- interdiction de faire rouler des pilotes FFM et UFOLEP ensemble
- Les entraînements doivent obligatoirement se dérouler sur un circuit homologué

En cas de non respect, le président.e du club est responsable et s'expose à des sanctions disciplinaires.



# MYLAPS

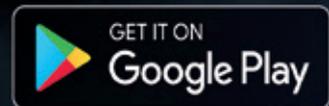


## X2 : FUTURE OF RACING



### Transpondeur personnel **MYLAPS**

- ✓ Abonnement 1, 2 ou 5 ans renouvelable
- ✓ Garantie illimitée et assurance incluse
- ✓ Résultats des courses et des entraînements



**MYLAPS**  
SPORTS TIMING

CIAO S.A  
Marie Costanzo :  
Tel: 06 86 17 57 81, Email info@ciao-sa.com

[WWW.CIAO-SA.COM](http://WWW.CIAO-SA.COM)

# UFOLEP Bretagne & PARIS 2024

**16-25 ans**

## UNE ANNÉE 2024 AUTREMENT INOUBLIABLE

Le projet "Ufolep Bretagne & Paris 2024" a pour objectif de rassembler un collectif de jeunes issues des actions de l'Ufolep Bretagne à partir du 1er juin pendant 6 mois autour des jeux olympiques et paralympiques. Rencontre, animations territoriales, journées de préparation au voyage, séjour parisien pour voir une épreuve des JOP, événement de clôture : l'aventure s'annonce inoubliable !



## COMMENT PARTICIPER :

Il te suffit d'envoyer ta **VIDÉO**, ton dossier de candidature et le règlement de participation ! Tu trouveras toutes les informations nécessaires pour la vidéo dans le dossier de candidature. Envoie ta candidature avant le **14 avril MINUIT** !



[Dossier à remplir : Vie Sportive](#)



7 heures  
qui peuvent  
sauver.  
une vie

Formez-vous aux premiers secours avec l'Ufolep

Formation **PSC1** certifiante

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de  
la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

Renseignements auprès de votre délégation départementale



**DES PRIX,  
DU CHOIX,  
DES MARQUES !**



16 Rue Jean Le Ho 35000 RENNES Tél. 02 99 33 00 33 REJOIGNEZ-NOUS !  

# YAMAHA



## PLANÈTE YAM

**MOTOS, QUADS, SSV  
& ACCESSOIRES**

**RENSEIGNEMENTS - RDV - ESSAIS**

16 Rue Jean Le Ho 35000 RENNES Tél. 02 99 83 59 83  
[www.planete-yam.com](http://www.planete-yam.com)

